



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NO. 648

Veillez prendre note que le règlement intitulé «**Règlement concernant l'utilisation des parcs municipaux et autres espaces publics de la Ville de Waterville** » a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Waterville le 15 novembre 2021 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

Donné à Waterville, ce 16 novembre 2021.

Nathalie Isabelle
Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, secrétaire-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie le 16 novembre 2021 à l'hôtel de Ville et sur le site web de la municipalité, tel que prévu au règlement 604 concernant les modalités de publications des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16^e jour de novembre 2021.

Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière